

Intervention pour le colloque CNFPT du 29 mars après midi  
Henri Jacot, Conseiller régional,

Thème d'intervention : Une organisation régionale de la VAE basée sur un travail en réseau et sur une construction partenariale Etat/Région /Partenaires sociaux dans le cadre du CCREFP

Le Cadre institutionnel mis en place à l'échelle de la Région Rhône Alpes basé sur le partenariat

La loi de modernisation sociale consacre l'importance du niveau régional en matière de formation professionnelle, en créant un comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP).

La loi énonce des thèmes susceptibles de faire l'objet d'un travail en commission. Compte tenu de l'enjeu de la VAE au regard de la formation tout au long de la vie, le CCREFP a institué une commission VAE.

Celle-ci est présidée par la Région Rhône Alpes et réunit des membres de droit composés des organisations syndicales de salariés, d'organisations d'employeurs et de chambres consulaires, élus régionaux, services de l'Etat (Rectorat de Lyon, Rectorat de Grenoble, DRTEFP, DRAF, DRDJS, DRASS ...), des membres invités composés de la DRANPE, GIP PRAO, CNCP et DRANPE, DRAFPA, Assédic Vallée du Rhône et de la Loire, Assédic des Alpes, AGERA (Alliance des Grandes Ecoles), ACCURA (Universités) et les services de la Région Rhône Alpes (services de formation initiale, continue et enseignement supérieur)

En 2003, un protocole d'accord entre l'Etat, la Région et les Partenaires Sociaux relatif à la définition et la mise en œuvre d'une politique régionale concertée en faveur du développement de la VAE a été signé. Les axes de la politique régionale se centrent sur

- Informer et orienter
- Faciliter l'accès des salariés à la VAE et inciter les entreprises à intégrer la VAE dans la gestion de leurs ressources humaines
- Accompagner les personnes en cours de validation
- Coordonner l'organisation et le travail des jurys de validation
- Assurer un financement efficace et équitable du service de validation
- Faciliter la mise en œuvre des préconisations des jurys

Les Travaux engagés

La commission VAE se réunit environs tous les deux mois en 2 parties. La première partie est consacrée à l'émission d'avis donnés sur l'inscription de certifications au RNCP (Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles) préparée par le comité technique de certification issu de la commission. La deuxième partie de la réunion décline les axes développés dans le protocole d'accord.

La commission VAE permet la mise en œuvre de groupes techniques pour approfondir les travaux qui lui sont confiés. Ceux-ci regroupent un nombre restreint des représentants de la commission.

- Un groupe technique permanent réunit autour du correspondant de la CNCP examine avant chaque commission VAE les dossiers souhaitant un enregistrement au RNCP et prépare les débats pour la commission plénière.
- Des groupes spécifiques plus ponctuels ont été également mis en œuvre. A titre d'exemple, un groupe a été mis en œuvre en 2006 sur la réorganisation de l'information conseil VAE.

Elle auditionne également des partenaires sur des thèmes particuliers. En 2006, elle a auditionné par exemple l'AGEFOSPME pour un bilan de sa démarche en matière de VAE avec les TPE et PME ou la FONDA Rhône Alpes pour un bilan intermédiaire sur son action en faveur des bénévoles.

Elle invite des personnalités à venir apporter un éclairage particulier sur le dispositif VAE. En 2006, un échange avec Anne-Marie Charraud, rapporteure de la CNCP, a eu lieu sur le cadre européen des qualifications professionnelles.

Enfin, annuellement,

- L'ensemble de ses membres, quelle que soit leur implication dans le dispositif, réalise un bilan de leur activité en matière de VAE suivant les axes du protocole d'accord permettant ainsi de regarder les points de convergence et les marges d'amélioration à entreprendre.
- La commission remet un rapport au CCREFP contenant l'ensemble des thèmes abordés pendant l'année et réalise des préconisations à l'attention de l'ensemble des acteurs impliqués dans le dispositif.
- Elle prépare un planning de travail pour l'année à venir

Pour conclure, la commission VAE recherche essentiellement :

- la rencontre et les débats entre les acteurs pour une meilleure compréhension de tous
- la synergie entre les acteurs pour aboutir à la mise en œuvre de politique concertée (des financeurs, des certificateurs ...)
- la transparence et lisibilité